Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

DÉLIBÉRATION N° DEL-2026-15

Conseil d'administration du Centre de gestion du Gard

Séance du 14 avril 2026

Objet : Cession à titre gratuit d'un bien mobilier au profit du personnel

PJ: 1

Étaient présents :

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Didier DART, Stéphane LIBERI, Catherine LANÇON, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO ; Nasséra LEGAL ;

Étaient absents ou excusés :

Frédéric GRAS, Rémi NICOLAS, Nicolas CARTAILLER, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Patrick HIGON, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Mylène CAYZAC PRAME, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAULLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE, Maryse GIANNACCINI, Annick CHOPARD

Procurations :

Frédéric GRAS à Liliane ALLEMAND
Rémi NICOLAS à Jean-Michel AZEMA
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Joffrey LEON
Maryse GIANNACCINI à Fabrice VERDIER

Secrétaire de séance :

Jean-Christian REY

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Sur rapport n° 1-6 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Jean-Christian Rey

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant ce qui suit :

Les ACFI du service prévention du CDG utilisent des tablettes informatiques lors de leurs interventions en collectivité. Celles acquises en 2017, au regard des évolutions technologiques, ne répondaient plus aux besoins et ont dû être remplacées. Ces biens, demeurant cependant en état de fonctionnement pour une utilisation très limitée, ont été proposés à la récupération par les membres du personnel.

Conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et aux règles applicables aux établissements soumis à la nomenclature M57, il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur cette cession gratuite et sur la radiation préalable du bien de l'inventaire.

Les biens concernés sont répartis comme suit :

N° inventaire	Libellé	Date d'acquisition	Montant d'acquisition	Valeur nette comptable
2017-000063	Tablette PC visite d'inspection	23/11/2017	1.440,00	-
2017-000066	Tablette PC visite d'inspection	23/11/2017	1.440,00	-
2017-000067	Tablette PC visite d'inspection	23/11/2017	1.440,00	-

Les membres du conseil d'administration décident l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

- D'autoriser le déclassement et la cession à titre gratuit des bien énumérés ci-dessus,

Article 2 :

- D'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Article 3 :
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance	Le Président
Jean-Christian REY	**Fabrice VERDIER**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'État le : 15/04/2026
- La publication par voie électronique le : 15/04/2026

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Certificat de cession à titre gratuit d'immobilisation

Établissement cédant

Centre de Gestion du Gard
183 chemin du mas Coquillard

30000 NIMES

Représenté par M Fabrice VERDIER, le président

Bénéficiaire (personnel)

Nom et prénom : _____

Fonction / Service : _____

Adresse personnelle : _____

1-Référence de la délibération

Délibération n° 2026-00

En date du 15/04/2026

Objet : Autorisation de cession à titre gratuit d'un matériel informatique devenu sans utilité pour le service, au bénéfice du personnel.

2-Description de l'immobilisation cédée

Nature : Tablette informatique

Marque / Modèle : _____

Numéro de série : _____

Date d'acquisition : 23/11/2017

Valeur d'origine : 1.440,00 €

Amortissements cumulés : 1.440,00 €

Valeur nette comptable : 0 €

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

État du matériel : _____

3-Conditions de la cession

La présente cession à titre gratuit est effectuée conformément à la délibération mentionnée ci-dessus. Elle prend effet à la date du :

Date d'effet : __ / __ / ____.

Le matériel cédé était inscrit en immobilisation et a été amorti en totalité selon les règles comptables en vigueur. Il est certifé libre de tout gage ou sûreté.

Le transfert de propriété devient définitif à la date de signature du présent certificat.

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu le matériel en l'état, sans garantie.

Signatures

Fait à Nîmes le __ / __ / ____

Le Président,	Le Bénéficiaire,
Fabrice VERDIER	**Nom, Prénom**

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026